HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des interventions de l'État

Bureau de l'appui à la mobilité et à l'insertion

DEMANDE DE REMBOURSEMENT PME 2023/2024 ALLER / RETOUR SUPPLÉMENTAIRE POUR LES ÉTUDIANTS PRIMO-BACHELIERS POUR LES VACANCES DE NOËL 2023

Déposez le dossier complété, daté et signé avec l'ensemble des pièces justificatives

du 10 au 31 janvier 2024

La demande de remboursement est en faveur de …… *(préciser le nom et le prénom de l'étudiant(e))* qui a voyagé sur la compagnie aérienne :

❑ AIR FRANCE ❑ AIR TAHITI NUI ❑ FRENCH BEE ❑ AIR TAHITI

Référence de l'arrêté de prise en charge du premier PME : N° HC …… du ……..

Documents à fournir :

❑ La facture acquittée et tamponnée par la compagnie aérienne attestant du paiement du billet d'avion comprenant :

les nom et prénom de l'étudiant

l'itinéraire du voyage effectué

et les montants hors taxes (HT) + taxes + frais de service ainsi que le montant total toutes taxes comprises (TTC)

❑ Le(s) billet(s) électronique(s)

❑ Les cartes d'embarquement. À défaut, une attestation de présence à bord avec visa de la compagnie aérienne

❑ Le certificat de scolarité de l'année universitaire 2023-2024

❑ La décision définitive de la bourse d'État 2023-2024 (pour les boursiers)

❑ Le relevé d'identité bancaire (RIB) au nom de l'étudiant(e)

Fait à …….. le …… Signature :

Le remboursement du vol inter-îles peut être demandé

notamment si le voyage se fait dans la continuité du vol international

(*délai de 48h autorisé entre le vol international et le vol domestique)*

Date d'instruction	Nom et prénom du gestionnaire	Date de visa	Nom et prénom Adjointe ou Cheffe BAMI

59 avenue Pouvana'a a Oopa – BP 115
98713 Papeete – Tahiti – Polynésie française
Tél. : +689 / 40.468.418 ou +689 / 40.468.417 – Fax : +689 / 40.468.409
passeport-mobilite@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

Jours et heures de l'accueil général du public :
du lundi au jeudi de 07h30 à 16h00
le vendredi de 07h30 à 15h00
www. polynesie-francaise.pref.gouv.fr